

## **ADDENDA**

# **AVIS PUBLIC D'ÉLECTION**

**Municipalité de Saint-Damien**

**Date du scrutin : 2 novembre 2025**

PRENEZ NOTE que le point 3 de l'avis d'élection publié le 3 septembre dernier, est intégralement remplacé par celui-ci :

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre 2025 à votre président d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

### **Signature**

Donné à Saint-Damien le 15 septembre 2025



Hugo Allaire  
Président d'élection